

F325.714

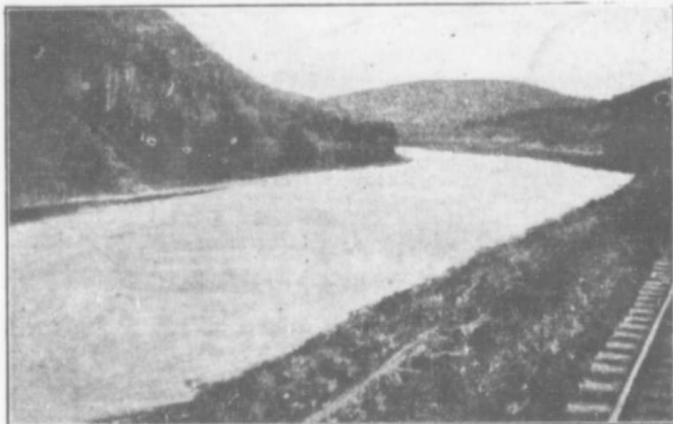
Un 2mb

UNE DE NOS RÉGIONS DE
COLONISATION

PROVINCE
DE
QUÉBEC

AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.

LA
VALLÉE DE LA MATAPEDIA
ET LE
CANTON DE PERCÉ, GASPE



UNE VUE DE LA RIVIÈRE MATAPEDIA

Publié par le Département de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries, Québec

La Vallée de la Matapédia

ET LE

Canton de Percé

Sept nouvelles paroisses à coloniser
dans les comtés de

MATANE, de BONAVENTURE et de GASPE

PAR

HORMISDAS MAGNAN



Publié par le
DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES
QUÉBEC

1919

BRITISH
MUSEUM

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES

- L'HON. HONORE, MERCIER, *Ministre.*
M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*
M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire-particulier.*
M. L'ABBÉ IVANHOE CARON, *Missionnaire Colonisateur.*
M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*
M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*
M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*
M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*
M. THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*
M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service de mines.*
M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*
M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*
M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*
M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*
M. EMILE MARQUETEE, *Agent d'immigration à Montréal.*
M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*
M. J.-N. JUTRAS, *Agent de rapatriement à Montréal.*
-

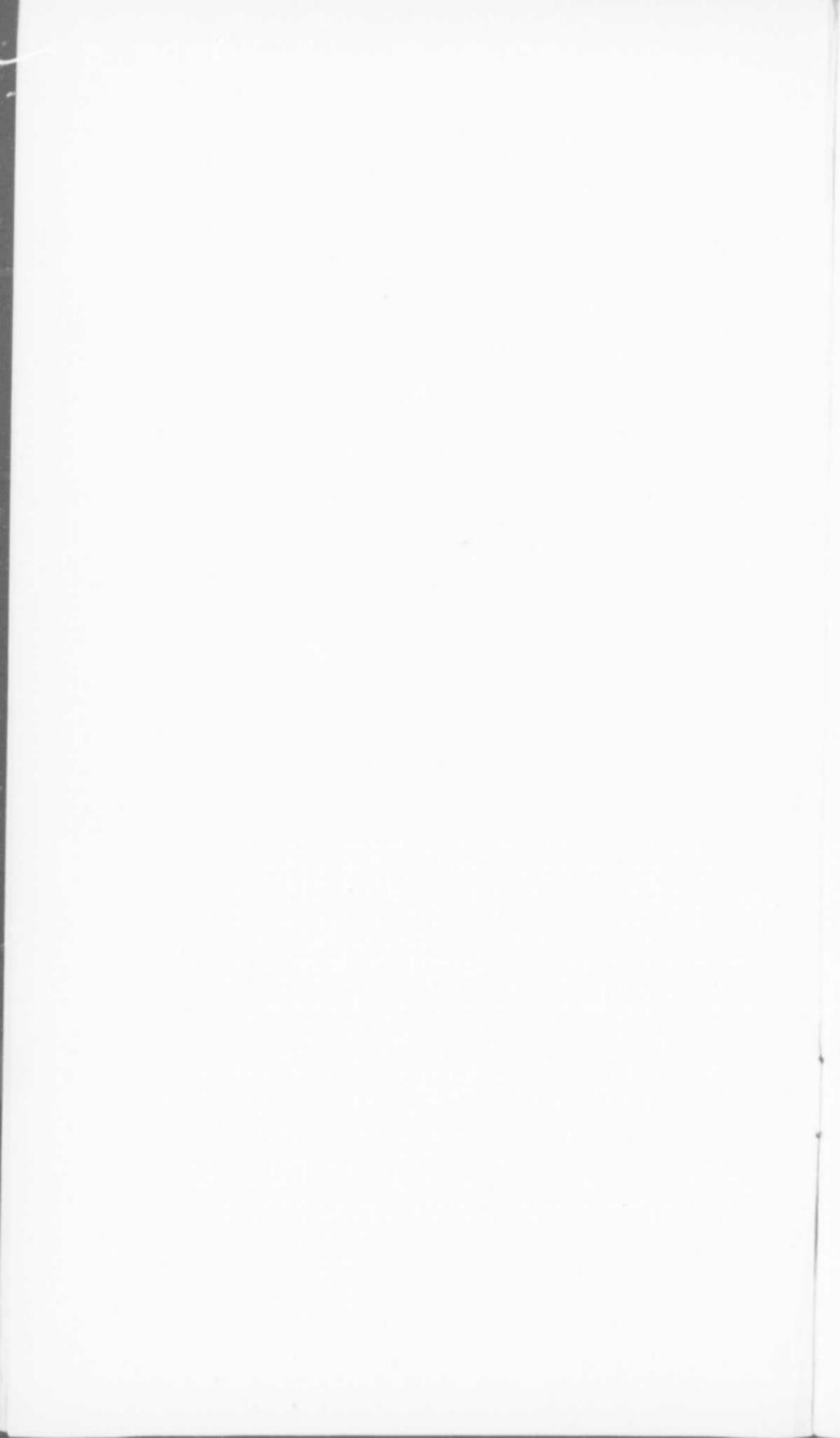
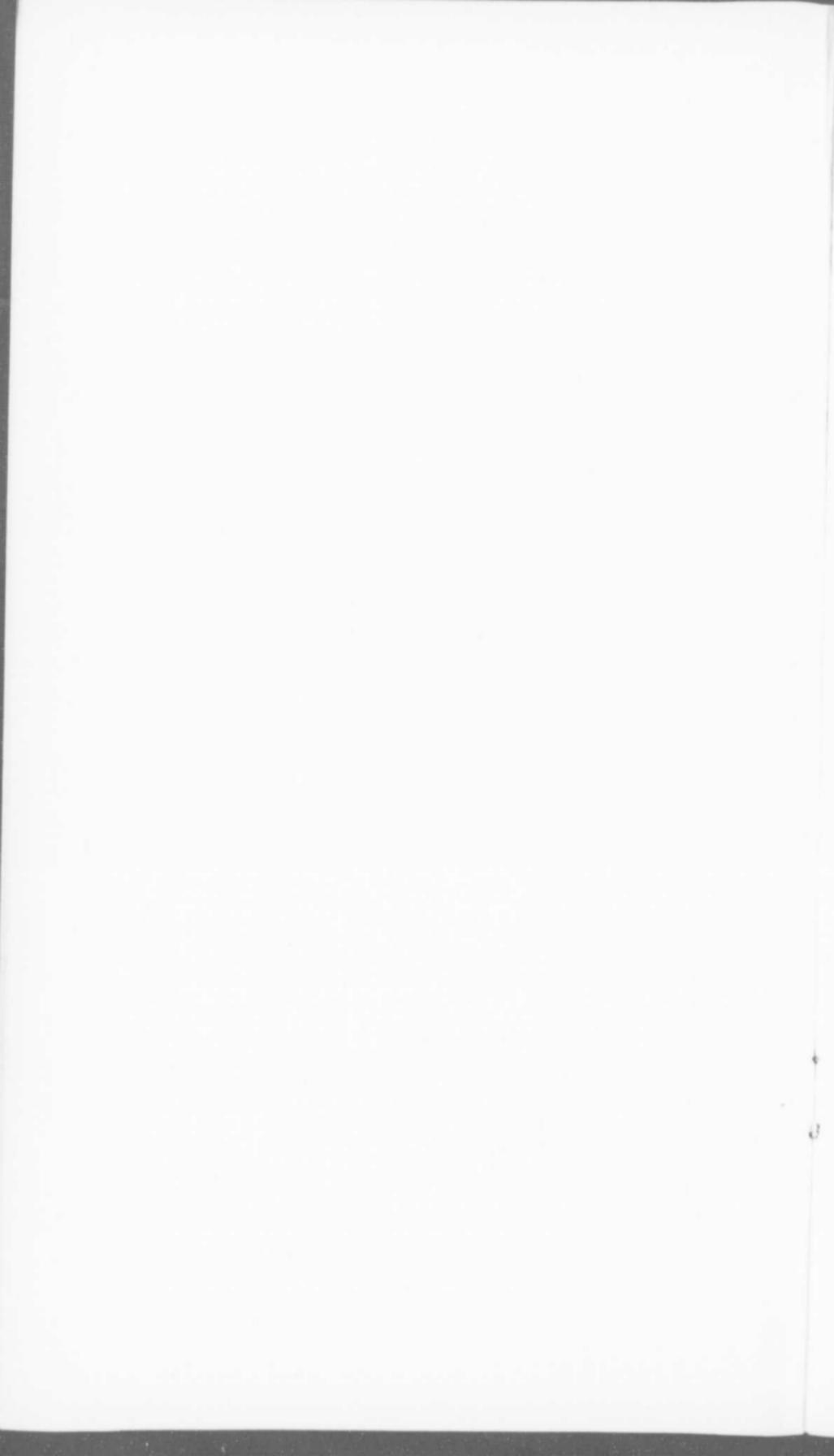


TABLE DES MATIERES

	PAGES
Adresses.....	32
Aux colons.....	7
Causapscal-Sud	17
La Compagnie Mutuelle de Colonisation.....	20
La vallée de la Matapédia.....	8
Le Canton de Langis.....	19
Le Canton de Nemtayé	19
Le Canton de Percé.....	22
Le Cercle de Colonisation de N.-D.-du-Chemin	28
Le Chemin de fer Atlantic & Western Ry.....	25
“ “ “ “ de la Baie-des-Chaleurs.....	24
“ “ “ “ de l'Intercolonial.....	12
“ “ “ “ de Quebec Oriental Ry.....	25
“ “ “ “ du Gulf Terminal.....	12
Paroisses anciennes.....	10
Paroisses nouvelles.....	11
Renseignements généraux.....	26
Saint-Agricole (Wallace-Mill).....	17
Saint-André-de-Ristigouche.....	18
Sainte-Florence (Beaurivage).....	14
Saint-Raphaël (Albertville).....	15



COLONISATION AVANTAGEUSE

Deux excellentes régions

La Vallée de la Matapédia, Comtés de Matane et de Bonaventure

LE CANTON DE PERCÉ,

COMTÉ DE GASPÉ

I

Aux Colons

La vallée de la rivière Matapédia, ainsi que la région de la Baie-des-Chaleurs, sont deux endroits très recherchés aujourd'hui. Tous les deux offrent des avantages considérables aux nouveaux colons.

Sol excellent, bois en assez grande quantité pour les besoins du colon, climat superbe, eau pure et abondante, chasse et pêche, prix élevés pour tout bois de commerce, tout s'y rencontre pour aider les débuts du colon.

En trois ou quatre ans, un cultivateur laborieux peut s'y faire un domaine où sa famille vivra dans une modeste aisance.

Sept jeunes paroisses viennent d'être ouvertes à la colonisation, et tous les lots propres à la culture y sont en vente sans réserve. Outre les colons qui y sont déjà établis, il y a place pour sept à huit cents familles nouvelles, et quand ces paroisses seront remplies, il s'en ouvrira d'autres.

Dans la vallée de la Matapédia, se trouvent, en effet, Albertville où il y a place encore pour 80 familles, Sainte-Florence, dans les cantons de Mataliek et de Milnikek, où l'on peut mettre 125 familles, Causapseal-Sud, dans le canton de Causapseal, qui peut fournir des lots à cent familles, et le canton de Langis qui vient d'être ouvert à la colonisation, où l'on peut placer 350 familles. Enfin, Awantji-h, dans le canton du même nom, peut contenir aussi 150 familles, et Saint-André-de-Ristigouche peut recevoir au moins 80 familles.

Dans la Baie-des-Chaleurs, il y a une paroisse nouvelle qu'on vient d'ouvrir dans la partie sud-ouest du canton de Percé. Une centaine de familles peuvent y prendre des lots.

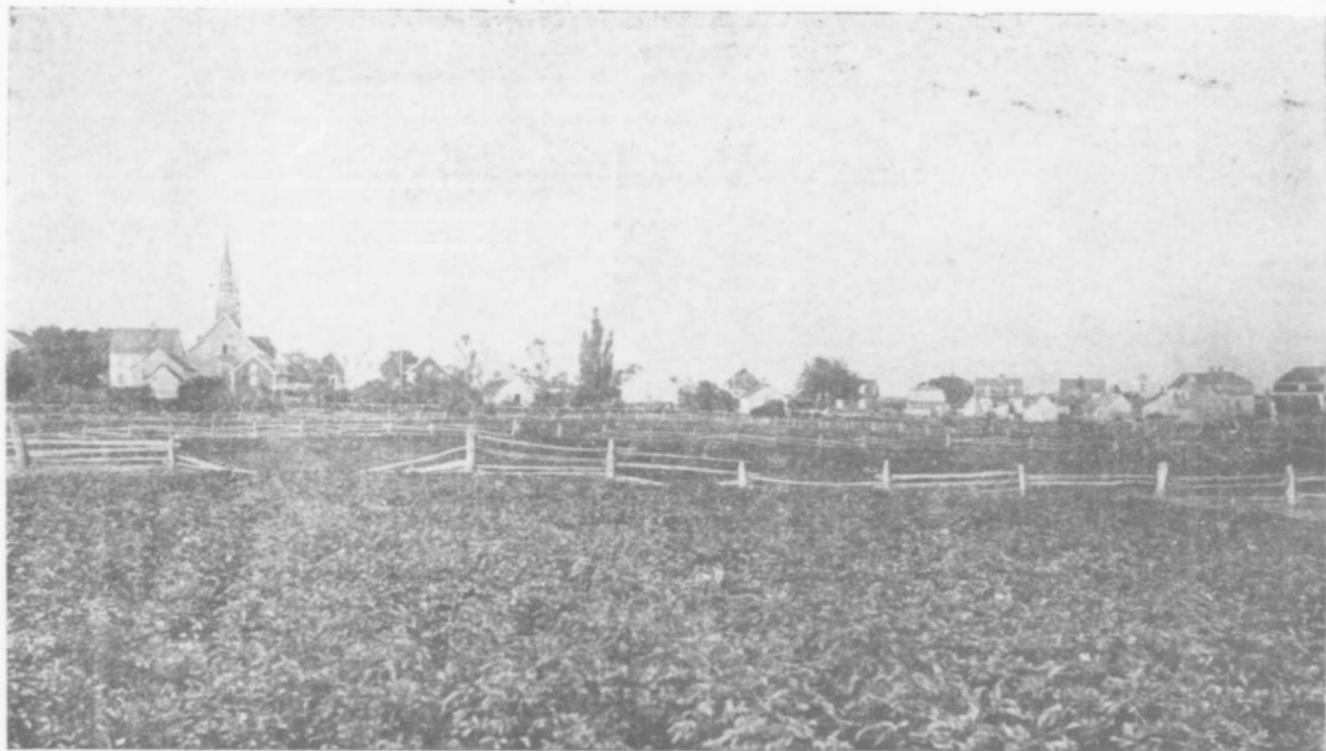
Le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, ainsi que le Département des Terres et Forêts veulent autant que possible aplanir les difficultés qui se rencontrent sur le chemin du colon.

Dans ces paroisses, les chemins s'ouvriront aussi rapidement que les colons eux-mêmes pourront les faire.

Pour aider ces derniers, le Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries leur confiera de préférence l'exécution des travaux de voirie, tâchant de les grouper, de façon à leur assurer le plus tôt possible les avantages de l'organisation paroissiale et municipale.

La vallée de la Matapédia

La vallée de la Matapédia comprend la partie sud-ouest du comté de Matane, et la partie ouest du comté de Bonaventure. Elle s'étend depuis Saint-Moïse, dans le comté de Matane, jusqu'à la rivière Ristigouche, dans le comté de Bonaventure, et elle couvre une étendue de 60 milles de longueur du Nord-Ouest au Sud-Est, par 25 milles de largeur de l'Ouest à l'Est, étant partagée dans le sens de la longueur, en deux parties inégales par la rivière Matapédia. Ce beau territoire a une superficie de 1,500 milles carrés, soit 960,000 acres de terre environ.



Les terres de cette région sont très fertiles.

La région tout entière est traversée par le chemin de fer de l'Intercolonial et le grand chemin de Matapédia, voie militaire ouverte en attendant le chemin de fer. De plus, cette riche contrée communique aisément avec tous les ports de mer situés sur la Baie-des-Chaleurs, et avec les provinces maritimes,

Longtemps ignorée sous le rapport de la valeur de son sol, cette région attire aujourd'hui l'attention des cultivateurs, grâce au chemin de fer qui la traverse, et grâce aussi à la publicité qui en a été faite particulièrement par le gouvernement. Aussi, des paroisses maintenant prospères s'y sont établies, et d'autres sont en voie de se former dans des endroits d'accès facile et vraiment avantageux. Comme on peut le constater par les paroisses dont les noms suivent, la vallée de la Matapédia occupe un rang enviable dans les comtés dont elle fait partie.



Le village de Sainte-Marie-de-Sayabec. Comté de Matane.

Paroisses anciennes

Saint-Moïse,	Cté de Matane	1,432 âmes
Sainte-Marie, B.P., Sayabec,	"	2,794 "
Saint-Pierre, B.P., Val-Brillant,	"	1,983 "
Saint-Benoit-de-Matapédia,	"	2,176 "
Saint-Léon-le-Grand, (mission de Saint-Zénon)	"	1,395 "
Saint-Edmond, B.P., Lac-au-Saumon,	"	1,852 "
Saint-Jacques, B.P., Causapseal,	"	1,540 "
Saint-Alexis,	Cté. de Bonaventure	1 480 "
Saint-François-d'Assise,	"	250 "
Saint-Laurent, B.P., Matapédia,	"	775 "

Paroisses nouvelles

Saint-Agricole, canton d'Awantjish,	Comté de Matane	150 âmes
Albertville, canton de Matalik,	"	400 "
Ste-Florence,	"	150 "
Causapscaal-sud, canton de Causapscaal,	"	150 "
Saint-André, canton de Ristigouche,	Comté de Bonaventure.	300 "

C'est pour chacune de ces nouvelles paroisses, que nous donnons une monographie assez détaillée. Le colon y trouvera les renseignements dont il peut avoir besoin.

Lorsque la grande sécheresse affecte les autres parties du pays, la vallée de la Matapédia n'en souffre pas, parce qu'elle est favorisée, chaque nuit, d'une rosée bienfaisante qui conserve les produits de la terre en excellente condition de croissance.



Le saumon abonde dans cette région.

Au point de vue de la chasse et de la pêche, cette région ne laisse rien à désirer. Il est difficile de préciser les meilleurs endroits de pêche, car les rivières et les lacs sont nombreux et tous sont poissonneux et faciles d'accès.

Le chemin de fer de l'Intercolonial

Cette voie ferrée, d'une organisation à peu près parfaite, a rendu de grands services à la colonisation du pays. Elle a contribué à l'ouverture de bon nombre de paroisses qui sont aujourd'hui des centres agricoles prospères.

Les colonies nouvelles qui font l'objet de la présente étude ne sont pas moins avantageuses à cause de leur proximité du chemin de fer.

DISTANCES

De Montréal à Québec (Lévis).....	163 milles.
" " " Rivière-du-Loup.....	277 "
" " " Rimouski.....	343 "
" " " Sainte-Flavie.....	361 "
" " " Matane.....	397 "
" " " Saint-Octave.....	366 "
" " " Petit-Métis.....	371 "
" " " Kempt.....	375 "
" " " Saint-Moïse.....	383 "
" " " Sayabec.....	390 "
" " " Val-Brillant.....	397 "
" " " Anqui.....	405 "
" " " Lac-au-Saumon.....	411 "
" " " Causapséal.....	418 "
" " " Beaurivage.....	425 "
" " " Assémetquaghan.....	432 "
" " " Glenn-Emma.....	437 "
" " " Mill-Stream.....	443 "
" " " Matapédia.....	453 "

Chemin de fer du Golfe Saint-Laurent " Canada Gulf Terminal "

Outre l'Intercolonial, il y a encore le *Canada Gulf Terminal*, de construction récente; il relie Sainte-Flavie à Matane, soit une distance de 36 milles. Ce chemin de fer, que l'on doit à la persévérante énergie de quelques-uns

de nos compatriotes, et qui, une fois complété, atteindra le port de Gaspé, en passant à travers toute la côte nord de la Gaspésie, ne saurait manquer de donner une nouvelle impulsion à la colonisation et à l'industrie. Il est appelé à mettre en valeur de belles concessions forestières encore inexploitées et à doubler l'importance de nos pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

DISTANCES :

Nombre de milles entre les stations.

0	Dép. Mont-Joli—(Sainte-Flavie).
3	" Pricville.
7	" Leggatts.
11	" Metis Beach.
14	" Plourde.
17	" Sandy-Bay.
22	" Tartigou.
26	" Rivière-Blanche.
31	" St-Léandre.
35	" Matane-sur-mer.
36	Ar. Matane.



Pêche au homard.—Le reteur au foyer.

Les paroisses nouvelles ouvertes à la colonisation dans la Vallée de la Matapédia

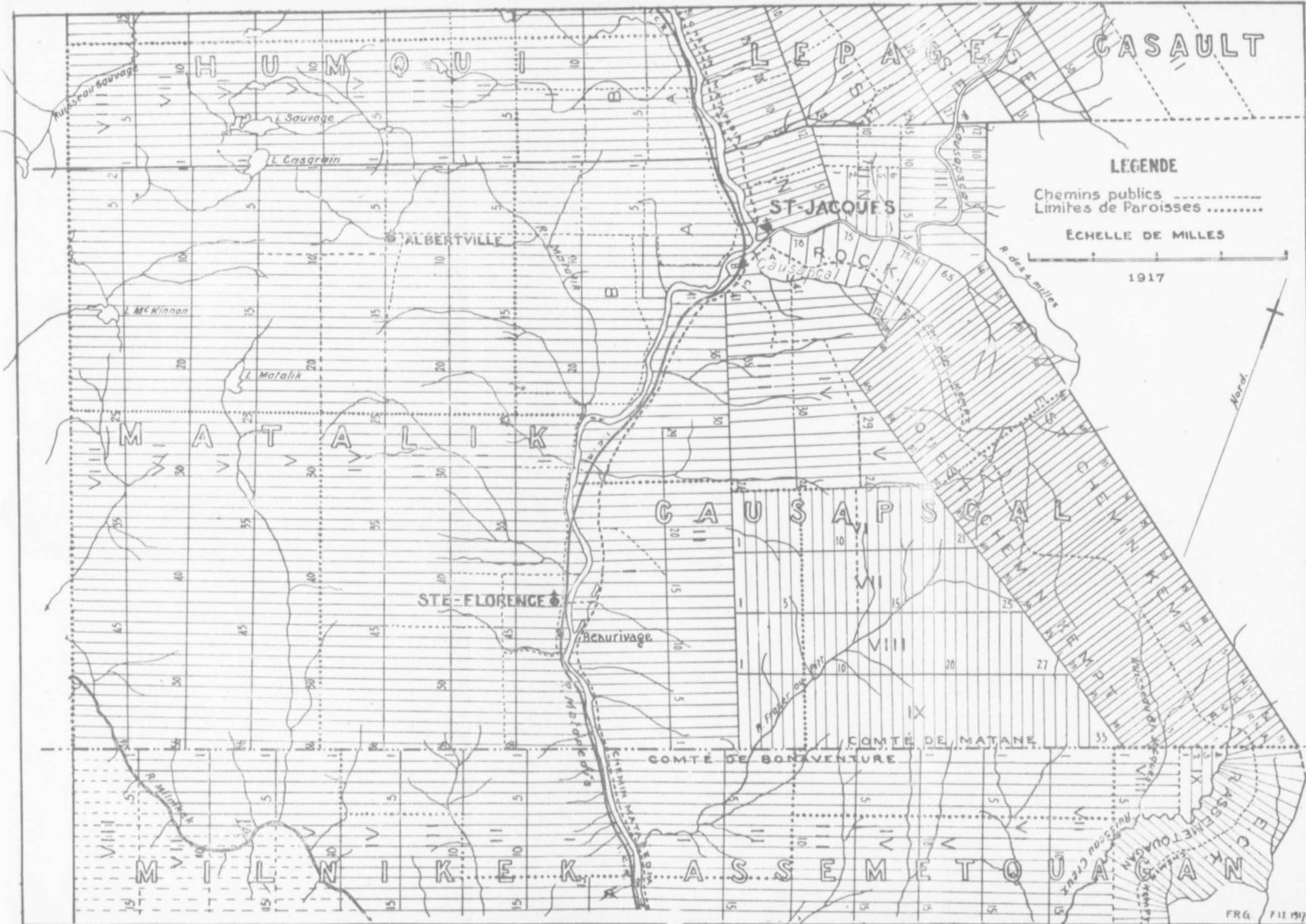
La vallée de la Matapédia comprend une vingtaine de paroisses, dont une douzaine sont complètement organisées. Les autres sont susceptibles de développement et peuvent recevoir encore un bon nombre de colons. Parmi ces dernières se trouvent celles ci-après désignées. Les terres y sont maintenant toutes en vente et le gouvernement, aidé par le Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, tâchera d'y grouper des colons sous le plus court délai.



Le village du Lac-au-Saumon. Comté de Matane.

SAINTE-FLORENCE (B. de P. Beaurivage). Le comté de Matane.—De toutes les localités en voie de développement dans la vallée de la Matapédia, il n'en est peut-être aucune qui soit mieux favorisée sous le rapport des voies de communication que celle de Sainte-Florence. Le chemin de fer de l'Intercolonial et la rivière Matapédia divisent la région en deux parties inégales dans le sens de sa longueur.

La paroisse comprend une partie des cantons de Matalick, de Causapseal, de Milnikek et d'Assemetquaghan. Les premiers établissements datent de 1898. Sainte-Florence a été érigée canoniquement le 19 mars 1910, et civilement le 23 septembre 1910. On y trouve une population de 410 âmes.



LEGENDE

Chemins publics
 Limites de Paroisses

ECHELLE DE MILLES



1917



Il y a un curé résident, un presbytère, une église, trois écoles, une fromagerie, une manufacture de portes et de châssis. Le village est agréablement situé sur le bord de la rivière Matapédia. Un pont construit par le Département de la Colonisation relie les deux rives, juste en face de l'église.

La paroisse telle qu'érigée, comprend 205 lots, pouvant chacun, faire vivre une famille. Il y en a encore une centaine de lots disponibles. Le sol de ce territoire est excellent pour la culture. Il est peu rocheux, peu accidenté, bien boisé, et coupé de ruisseaux qui distribuent partout une eau délicieuse. Tous ces lots sont avantageux.

SAINT-RAPHAEL, B. P. Albertville.—Comté de Matane.— Cette paroisse date de 1904, alors qu'elle était desservie par le curé de Causapsal. On y trouve un curé résident depuis 1918. Les limites de cette future paroisse comprendront une partie des cantons d'Amqui et de Mataliek. Une distance de 7 milles la sépare de la gare du chemin de fer.

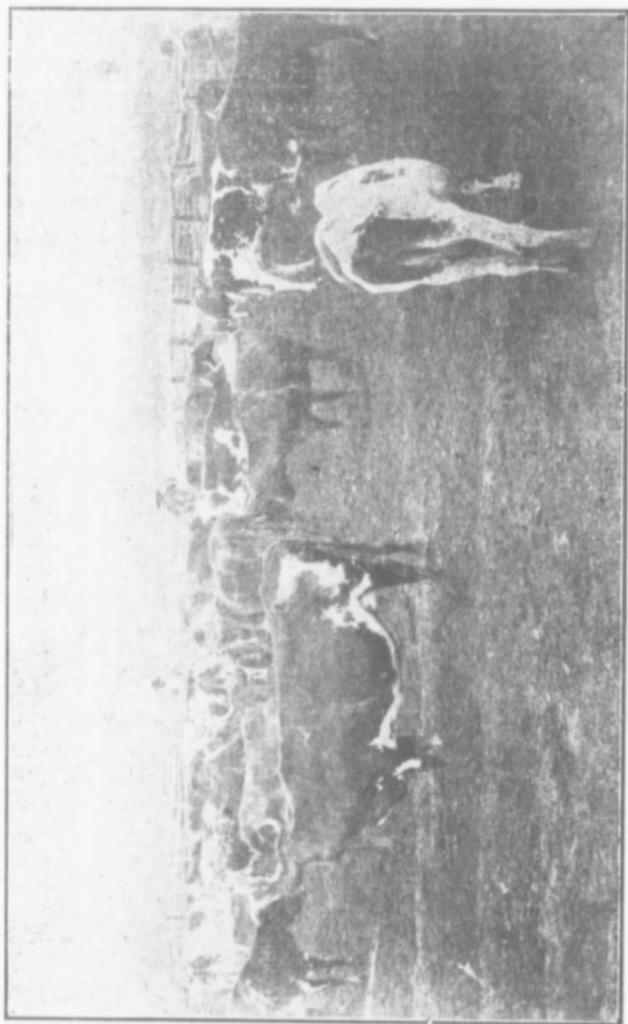
Albertville, qui ne comptait que deux familles au début, s'est rapidement développée. C'est à cette date que le département de la colonisation fit ouvrir le chemin qui se rend aujourd'hui jusqu'au 6e rang de Mataliek. Chaque année subséquente vit s'ouvrir quelques bouts de chemin, là où de nouvelles familles allaient se fixer.

En mars 1916, on y trouvait 13 milles de chemin, et 14 familles formant une population de 77 âmes. C'est alors qu'un Cercle de Colonisation fut fondé par quelques citoyens de Québec. Ce cercle qui a pris le nom de " Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin " se mit immédiatement à l'œuvre. Il prit la jeune colonie d'Albertville comme premier champ d'action et, au mois de décembre 1917, on y trouvait 52 familles formant une population de 300 âmes, dont une cinquantaine d'enfants en âge d'aller à l'école.

Une chapelle-école y a été construite en 1913 ; mais cette construction ne suffisant plus aux besoins de la colonie qui augmentait chaque mois, une nouvelle chapelle y a été construite en 1918. La première messe y a été célébrée le 8 décembre de cette même année. Cette chapelle est située sur le haut du lot No 10, du 4e rang de Mataliek

Il reste encore plus de 60 lots disponibles dans la nouvelle paroisse d'Albertville. L'honorable Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, se fera un plaisir de faire ouvrir les chemins nécessaires aussi rapidement que les colons pourront les construire.

Cette paroisse comprendra 252 lots de fermes, dont 168 dans le canton de Matalick et 84 dans le canton d'Amqui. Ces lots forment partie des rangs 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, de chacun de ces cantons.



L'une des industries les plus payantes dans la province de Québec.

SAINT-AGRICOLE.— (B. de P. Wallace-Mill). — Comté de Matane.— Cette mission, désignée sous le vocable de Saint-Agricole, est desservie par le curé de Saint-Pierre-de-Val-Brillant. Elle a été ouverte, vers 1900, dans le 1er rang d'Awantjish. Mais la colonisation, bien que retardée, n'en a pas moins continué à progresser dans une certaine mesure. Il est sérieusement question d'y délimiter une paroisse. On nous dit que le centre devra se trouver entre les rangs 4 et 5, vers le lot No 34. Ce nouveau territoire peut recevoir plus de 250 familles. On y compte aujourd'hui 160 âmes. Il s'y trouve une chapelle-école, un bureau de poste, et un moulin à scie. Le futur village sera situé à quatre milles, à peine, de la station de Sayabec, sur le chemin de fer de l'Intercolonial.

La colonie de Saint-Agricole est peut-être une des plus avantageuses de la Vallée de la Matapédia. Le sol y est productif. Cette future paroisse vaut peut-être mieux, sinon tout autant, que les autres terres situées sur les bords de la rivière Matapédia.

Les chemins s'y ouvrent au besoin, et plus que jamais le Département de la Colonisation verra à ce que le manque de communication ne soit pas un obstacle à l'ouverture des lots.

CAUSAPSCAL-SUD. — Comté de Matane. — Cette mission est desservie par le curé de Causapséal; elle sera érigée en paroisse avant longtemps.

La future paroisse sera formée de la partie sud du Canton de Causapséal et d'une petite partie nord du Canton d'Assemetquaghan. Elle pourra contenir 225 familles. Son centre sera à environ 5 milles du chemin de fer. Les premiers colons y sont entrés depuis 4 à 5 ans seulement. On y voit une trentaine de familles qui semblent aimer cette localité. Le sol est bon, peu rocheux, assez bien boisé et bien arrosé. Comme il n'y a encore qu'un petit nombre de lots vendus, les colons y trouveront un vaste champ pour y faire un choix.

Le centre de Causapséal-Sud sera probablement sur la ligne de front, entre les rangs 7 et 8, vers les lots supérieurs. Les chemins seront faits pour converger vers cet endroit. Des 7 colonies dont le cercle de colonisation active

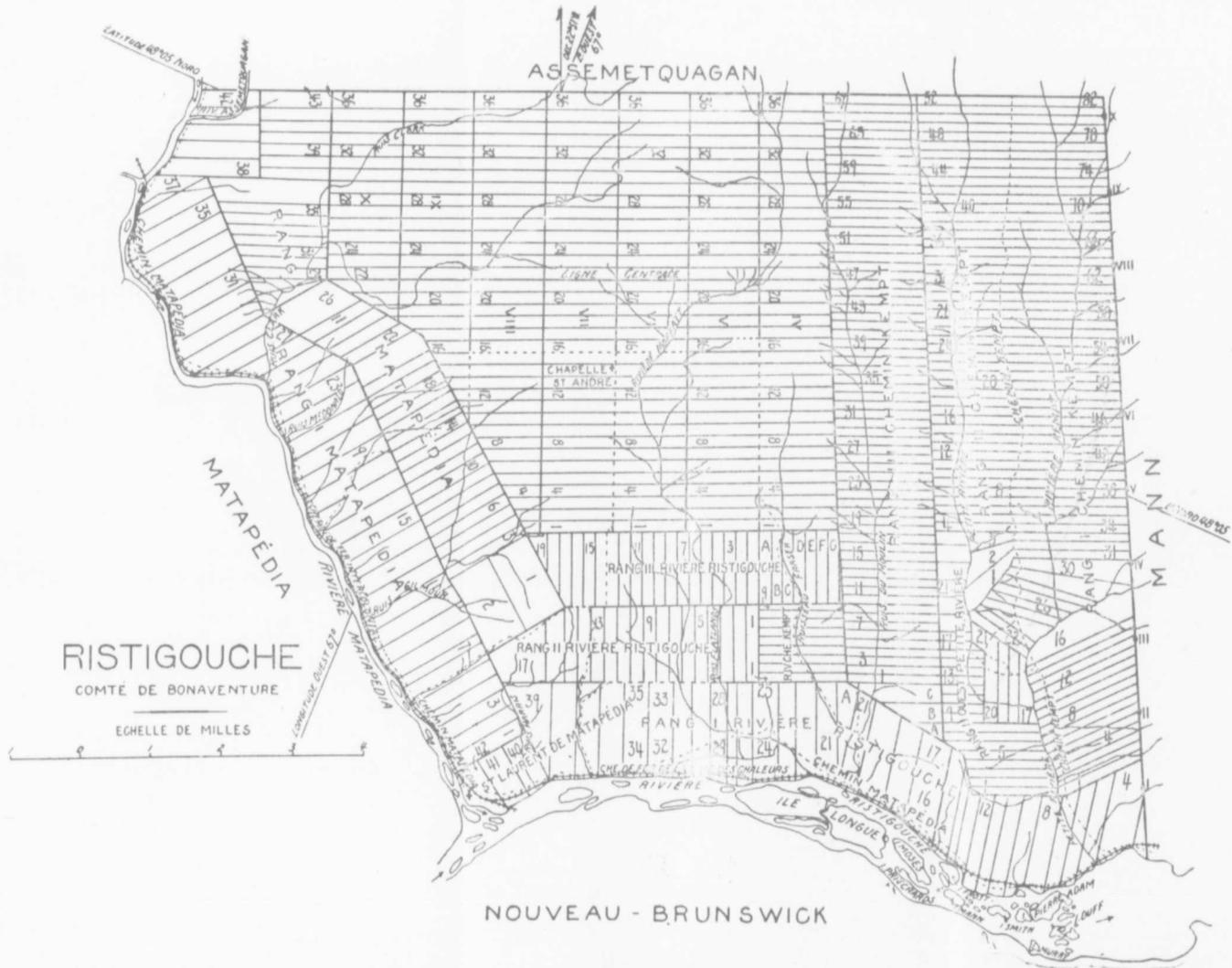
le développement, c'est la moins avancée, mais non la moins en mesure de satisfaire les colons. Le sol s'y défriche facilement, s'égoutte bien et peut donner des récoltes dès la première année.

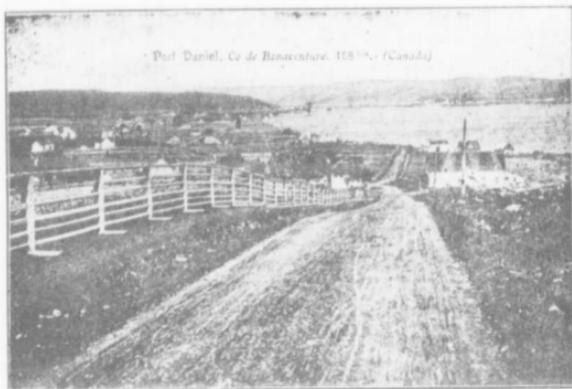
Le village de Causapschal offre déjà un bon marché pour écouler les produits de la ferme, du potager, de la laiterie et du verger. Un bon chemin de voiture y conduit, et il n'y a pas 5 milles à parcourir pour atteindre la station de Causapschal où il y a un bon hôtel. Les colons peuvent obtenir là les renseignements nécessaires pour se rendre soit à Sainte-Florence, soit à Causapschal-Sud, soit à Albertville.

SAINT-ANDRE-DE-RISTICOUCHE.— Comté de Bonaventure.— Diocèse de Rimouski.—C'est une jeune et florissante paroisse qui peut recevoir encore un bon nombre de colons. Elle est située dans le canton de Risticouche, à 8 milles de Saint-Laurent-de-Matapédia, et à 6 milles de la gare de Saint-Alexis. Les premiers colons y entrèrent en 1898, lors de l'ouverture des premiers chemins. On y compte aujourd'hui une population dépassant 500 âmes, une valeur de propriétés imposables de \$46,751; trois écoles, une église avec un curé résident, un bureau de poste, un magasin, etc. Les chemins y sont généralement bons, et le Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries en fera ouvrir d'autres au besoin.

La paroisse a été érigée canoniquement le 11 juin 1908, et civilement le 24 septembre 1909.

Les terres de cette région sont peut-être les meilleures de la Province. On y remarque une particularité qu'on ne signale nulle part ailleurs. Le sol, très peu rocheux, est couvert généralement de bois francs, et presque exclusivement formé d'une argile riche, mêlée d'un peu de sable, ce qui fait qu'elle n'a pas les défauts d'une terre purement argileuse, mais qu'elle en a toutes les qualités. Du reste, le terrain est facile à défricher. La moitié de ce canton, environ, est encore disponible.





Le Canton de Nemtayé

Ce canton, presque totalement arpenté, vient d'être ouvert à la colonisation. Situé en arrière des belles paroisses de Val-Brillant et d'Amqui, ce territoire peut recevoir pendant plusieurs années encore le surplus de population de ces deux paroisses. Déjà, plusieurs familles à l'aise avaient vu s'éloigner quelques-uns de leurs enfants hors de cette région pour aller s'établir sur des terres nouvelles qu'ils auraient cependant pu trouver à leur porte. C'est pourquoi le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à la demande du Cercle de Colonisation de Notre-Dame du Chemin a fait mettre cette région à la disposition du public par le Département des Terres et Forêts. Celui-ci, du reste, ne demande pas mieux que d'encourager la colonisation. Ce vaste territoire qui peut recevoir plus de deux cents colons n'en compte encore qu'une douzaine à peine. La distance du centre de cette colonie au chemin de fer de l'Intercolonial ne dépasse pas six milles.

Le Canton de Langis

(Essai de colonisation)

Le canton de Langis vient d'être ouvert à la colonisation. Il est situé au Nord-Est du Lac Matapédia, immédiatement à la suite de la seigneurie de ce nom. Il est borné au Nord par le Canton de Tessier, à l'Est par le canton de Blais, à l'Ouest par le canton de Matane, et au Sud par la seigneurie du Lac Matapédia. Il mesure environ huit milles de l'Est à l'Ouest, et environ sept milles du Nord au Sud.

Cette belle contrée, tout à fait propre à la culture, peut donner place à environ 350 familles. Elle est divisée en huit rangs partagés en lots de 100 acres généralement.

Sous le rapport du sol et de la forêt c'est un des plus beaux cantons que la province puisse maintenant ouvrir à la colonisation.

Par un Ordre en Conseil du 18 mars 1918, le Département des Terres et Forêts a été autorisé à mettre quelques centaines de lots du canton de Langis à la disposition de la Société de Colonisation de Montréal. Celle-ci se propose d'y faire un essai de colonisation nouveau pour hâter le défrichement de ces terres et assurer l'établissement des colons.

Pour atteindre ce but, la Société de colonisation a accepté le concours d'une compagnie qui, tout en poursuivant un but commercial et industriel, aidera les colons à défricher leur lots et à s'y établir moyennant certaines conditions faciles à remplir.

Nous avons dit que les terres du canton de Langis ont été mises à la disposition de la Société de Colonisation de Montréal par le Ministère des Terres et Forêts. Sur la recommandation de la dite société, les lots seront d'abord concédés aux colons. C'est alors que la "Compagnie mutuelle de développement industriel et de colonisation" entrera en relation avec le colon. Elle lui offre son aide, et si celui-ci accepte, la compagnie lui fait signer un contrat dont les clauses ont été soumises et approuvées par le Ministère des Terres et Forêts. (1)

Voici les principales clauses de ce contrat :

1o. " La compagnie défrichera et mettra à l'état de culture, à ses frais, selon les exigences de la loi des terres, sur chaque lot, en échange du bois qu'elle coupera dans les défrichements, 30 pour cent de la superficie du lot, et y construira une maison dans les dix-huit mois de la date du

(1) Le nom officiel de cette compagnie est comme suit : " Mutual Colonization Development Company Limited ". Elle a été formée aux Etats-Uns, mais elle a un permis pour faire affaire dans la province de Québec, en conformité aux lois de la Colonisation. Sa place d'affaires est dans la cité de Montréal.

billet de location. Cette maison sera des dimensions, du coût et du fini déterminés par le colon.

20. Le colon promet de rembourser à la compagnie le coût de cette construction, comme ci-après dit, avec intérêt au taux de 6 pour cent, payable semi-annuellement.

30. Durant les six premières années de la date du billet de location, le colon pourra, en aucun temps s'acquitter en tout ou en partie du montant dû à la compagnie, mais les acomptes ne devront pas être moins de \$10.00. Ce délai passé, le colon sera tenu de faire des paiements en acompte, de pas moins de \$50.00 par année, et à défaut, la compagnie pourra l'y contraindre.

40. La compagnie assurera contre le feu la dite maison moyennant une prime annuelle pour cette classe de risques. Cette prime sera payée annuellement par le colon, et en cas de retard dans le paiement, la compagnie exigera un intérêt de 6 pour cent par année.

50. Advenant la destruction de la dite maison par le feu avant l'acquiescement du colon avec la compagnie, cette dernière retiendra l'assurance, reconstruira une nouvelle maison, sur le même site, sur le même plan et avec des matériaux semblables à ceux de la première, et ce sans charge nouvelle pour le colon.

60. Lorsque les conditions d'établissement exigées par la loi et autres formalités requises auront été remplies, la compagnie aura le droit de faire émettre les lettres-patentes au nom du colon.

70. Le colon ne pourra empêcher la compagnie de vaquer sur le lot pour remplir ses obligations.

80. Le colon ne pourra faire brûler ses abattis sur son lot sans donner un avis verbal ou écrit à la compagnie.

90. Toute difficulté entre le colon et la compagnie au sujet du lot avant l'émission des lettres-patentes, devra être soumise au Ministre des Terres et Forêts avant que toute action soit prise par l'une ou l'autre des parties intéressées.

10. Après l'émission des lettres-patentes, tout bois coupé par le colon sur son lot, pour faire du défrichement ou du

bois de commerce, sera vendu de préférence à la compagnie, au prix ordinaire payé dans la localité."

Disons en passant que le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, fera faire dans le Canton de Langis tous les chemins et les ponts qui y seront nécessaires, comme il le fait, du reste, partout ailleurs.

Le Canton de Percé

Sur la Baie-des-Chaleurs, Comté de Gaspé

Le canton de Percé, dont le sol est d'une grande richesse, est situé sur la Baie-des-Chaleurs, presque à l'extrémité Est de la péninsule de Gaspé, à 150 milles à l'Est de la rivière Matapédia et à 440 milles de Québec.

A l'arrière du canton, il y a une étendue considérable de terre, à peu près non colonisée, où il y aurait place pour une belle paroisse qui pourrait prendre aussi quelques lots dans le canton de Malbaie, du côté de l'Est. Le sol y est de première qualité, peu rocheux et propre à la culture de toutes les céréales. Le terrain, en général, est un peu vallonneux, coupé de nombreux ruisseaux qui se déversent dans la mer, où la pêche est abondante et constitue une source d'alimentation intarissable. De plus, le poisson fournit au colon un engrais précieux pour sa terre.

Pendant trop longtemps, on a entretenu des préjugés sur la valeur culturale de la Gaspésie, et sur les difficultés d'accès de cette belle région. Mais il n'y a plus à prétexter la distance, un chemin de fer traverse maintenant la péninsule Gaspésienne dans toute sa longueur, et passe justement au milieu du canton de Percé. De tous les points de la Province de Québec, le colon se rend dans la Gaspésie en chemin de fer à des prix réduits, avantages que les autres chemins de fer, sauf le Transcontinental et le Canadien Nord, (Section du chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean) ne donnent pas. Dans la nouvelle paroisse du canton de Percé, les colons seront à proximité de la gare.

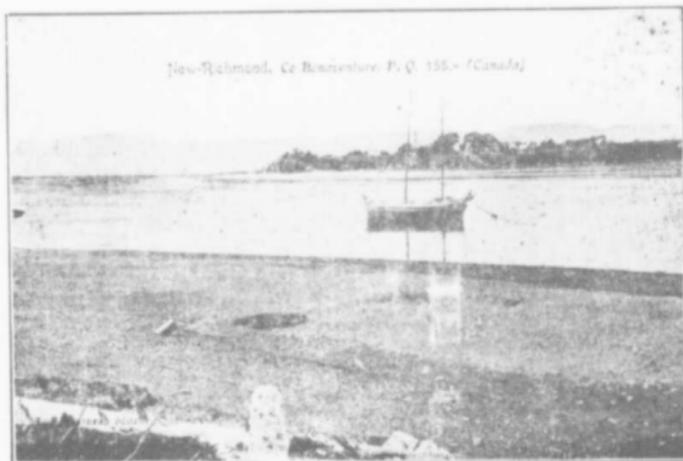
Si les habitants des vieilles paroisses connaissaient les avantages qu'offrent les terrains de la Baie-des-Chaleurs, comme champ de colonisation, combien parmi eux s'empresseraient d'y établir leurs fils ! En effet, le sol, le climat, les communications faciles, la pêche, tout y invite.

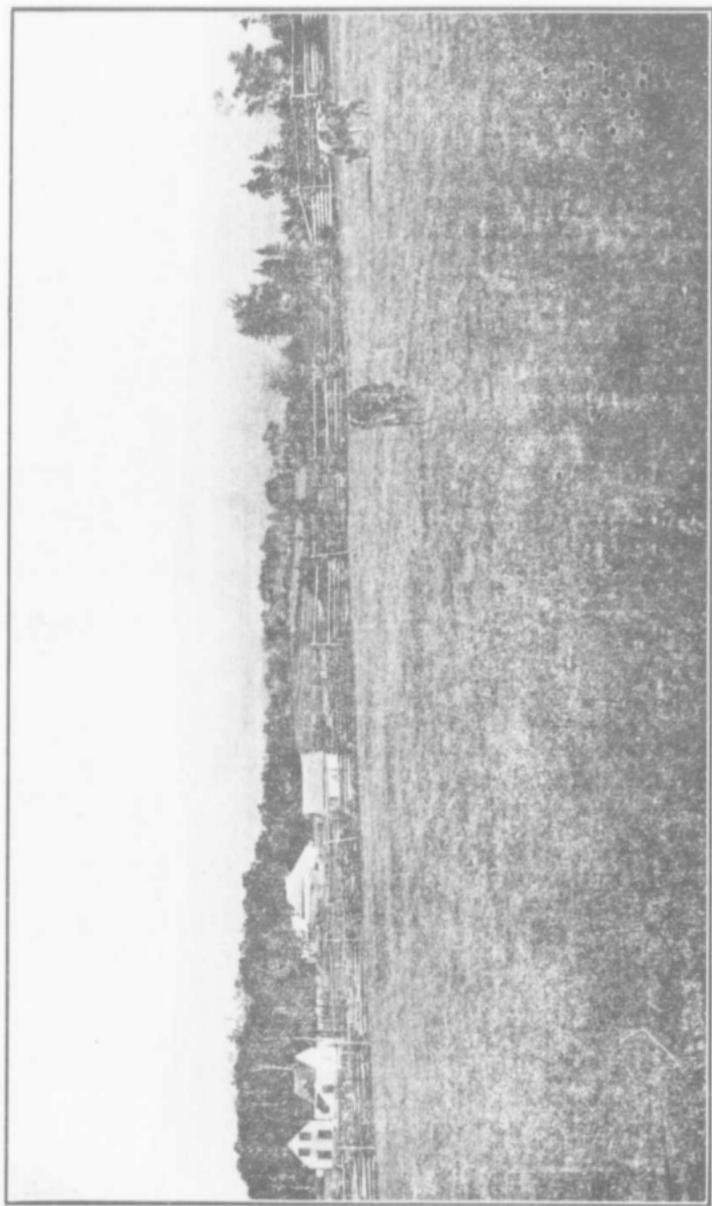
Le canton de Percé comprend déjà deux florissantes paroisses : Percé et l'Anse-du-Cap, (Cap-d'Espoir). Le curé de cette dernière paroisse nous communique les renseignements suivants sur la partie non encore ouverte aux colons : " La partie du canton de Percé, comprise entre la Brèche-à-Manon, à l'Ouest, et les montagnes de Percé, à l'Est, est de toute beauté et des plus propres à la colonisation et à la culture payante. Terrain plat, légèrement incliné vers le Sud, aucun obstacle, ni pierre, ni marécage et un sol d'une richesse exceptionnelle. C'est au milieu de ce territoire, sur le bord de la baie, que se trouve la florissante paroisse de l'Anse-du-Cap.

" Le chemin de fer, pour contourner les montagnes de Percé, pénètre dans les terres sur une distance d'au delà de cinq milles, en suivant le cours de la branche Est de la rivière de l'Anse-à-Beaufils et celui du Portage. Un magnifique chemin de colonisation, le chemin Lemieux, pour lequel le gouvernement de Québec a déjà dépensé plus de \$3,000, suit le parcours de la voie ferrée ; il se rendra d'abord au Coin du Banc, puis partira du point le plus rapproché du canton de Malbaie, passera entre les rangs III et IV pour se rendre ensuite à Douglstown.

" Les rangs III, IV et V de Percé sont à la disposition des colons sérieux qui voudraient s'y fixer. Vraiment, je ne connais pas d'endroit plus favorable à la colonisation, à la culture et à l'écoulement des produits agricoles et autres.

" Le canton de Percé n'est pas affermé aux marchands de bois."





Une ferme du comté de Gaspé.

Chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs

Ce chemin, qui se divise en deux tronçons, part de la Matapédia, où il fait raccordement avec l'Intercolonial, et parcourt une longueur de 212 milles. Le premier de ces tronçons s'étend de Matapédia à New-Carlisle et le second va de ce dernier endroit jusqu'à Gaspé. Voici leur parcours :

Québec Oriental Ry.

DISTANCES :

Nombre de milles entre les stations.

- 0 Matapédia ;
- 13 Cross-Point ;
- 16 Oak-Bay ;
- 22 Pointe-à-la-Garde ;
- 27 Escuminac ;
- 36 Nouvelle ;
- 41 Saint-Omer ;
- 44 Carleton ;
- 53 Maria ;
- 61 Caspédia ;
- 68 New-Richmond ;
- 72 Black-Capes ;
- 79 Caplin ;
- 84 Saint-Siméon ;
- 89 Bonaventure ;
- 98 New-Carlisle.

Atlantic, Québec & Western Railway

DISTANCES :

Nombre de milles entre les stations.

- 0 New-Carlisle ;
- 3 Paspébiac ;
- 11 Saint-Godfroi ;
- 16 Marcell ;
- 22 Port-Daniel ;
- 28 Gascons ;
- 37 Newport ;
- 44 Chandler ;
- 48 Sainte-Adélaïde ;
- 54 Grande-Rivière ;
- 62 Cape-Cove ;
- 75 Cor. of the Beach ;
- 79 Barachois ;
- 83 Chien-Blanc ;
- 97 Douglstown ;
- 104 Gaspé.

La plupart des endroits de colonisation sont situés près des gares de chemin de fer. Il en est de même pour les endroits à coloniser dans le canton de Percé.

Renseignements

Les terres des colonies susdites sont des lots de 100 acres. Le prix est de \$60., payables en cinq versements égaux ; le premier payable comptant, et les autres annuellement, avec intérêt de 6%.

La vente des lots est faite par les agents locaux du ministère des Terres et Forêts. Il y en a un à Amqui, un à Matapédia, et un à Percé.



LA GASFESIE.—Un pêcheur appâtant ses lignes.

La Société de Colonisation de Montréal, de même que le Cercle de la Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, se font un plaisir de diriger le colon dans le choix de son lot. L'acquéreur doit en prendre possession sans délai et commencer à le défricher au plus tôt. S'il néglige

cette obligation pendant plus de douze mois, le lot lui est enlevé. Le colon doit faire au moins 3 arpents de terre par année, et au plus 5 arpents. S'il veut en faire davantage, il doit en obtenir la permission du ministre des Terres et Forêts, et démontrer qu'il en a déjà fait et mis en culture cinq arpents, où que cette partie défrichée est prête à être cultivée. Le bois qu'il coupe dans ses défrichements lui appartient, libre de tout droit. S'il le vend avant que son terrain soit mis en culture, il lui sera retenu un droit de coupe qu'il pourra recouvrer dès que son terrain sera en culture. Et pour que le recouvrement se fasse dès qu'il est dû, le colon doit informer lui-même le Département des Terres et Forêts qu'il s'est mis en règle sous ce rapport. S'il néglige de fournir ce renseignement, souvent son argent se fera attendre. Le colon ne doit pas faire de bois de commerce en dehors de ses défrichements ; il peut cependant y prendre le bois dont il a besoin pour ses bâtisses, ses clôtures et toute construction destinée à rester sur la terre.

Pas plus tard que 18 mois après l'achat, le colon doit se bâtir une maison d'au moins 16 pieds par 20 pieds, y résider jusqu'à l'émission des lettres patentes ; et avant d'obtenir les dites lettres, il lui faudra avoir sur son lot, au moins 15 acres en culture et aussi grange et étable.

Les lots propres ou impropres à la colonisation sont classifiés par les ingénieurs du Service Forestier. Le colon peut donc acheter en toute sûreté ceux qui ont été déclarés propres à la culture. Toutefois, il est désirable qu'il visite lui-même la région et choisisse la terre qu'il achètera ensuite dans le temps qui lui paraîtra le plus convenable.

Le colon doit savoir que, lorsqu'il achète un lot, en un mois quelconque de l'année, le marchand de bois qui détient un droit de coupe sur ce territoire, a droit, jusqu'au trente avril qui suit la vente, d'enlever le bois marchand qui se trouve sur ce lot.

Est considéré comme bois marchand : le pin de 13 pouces sur la souche ; tous les autres bois de 12 pouces sur la souche. Cependant l'épinette noire, le bouleau à papier, le sapin, le peuplier et le tremble peuvent être coupés à 7 pouces à la souche. A la souche veut dire à 2 pieds au-dessus du sol

Le colon ne peut obtenir ses lettres patentes que 5 ans après l'acquisition de son lot, et après avoir rempli toutes les conditions de la vente. Les lettres patentes sont un titre parfait qui rend le colon absolument maître sur son lot.

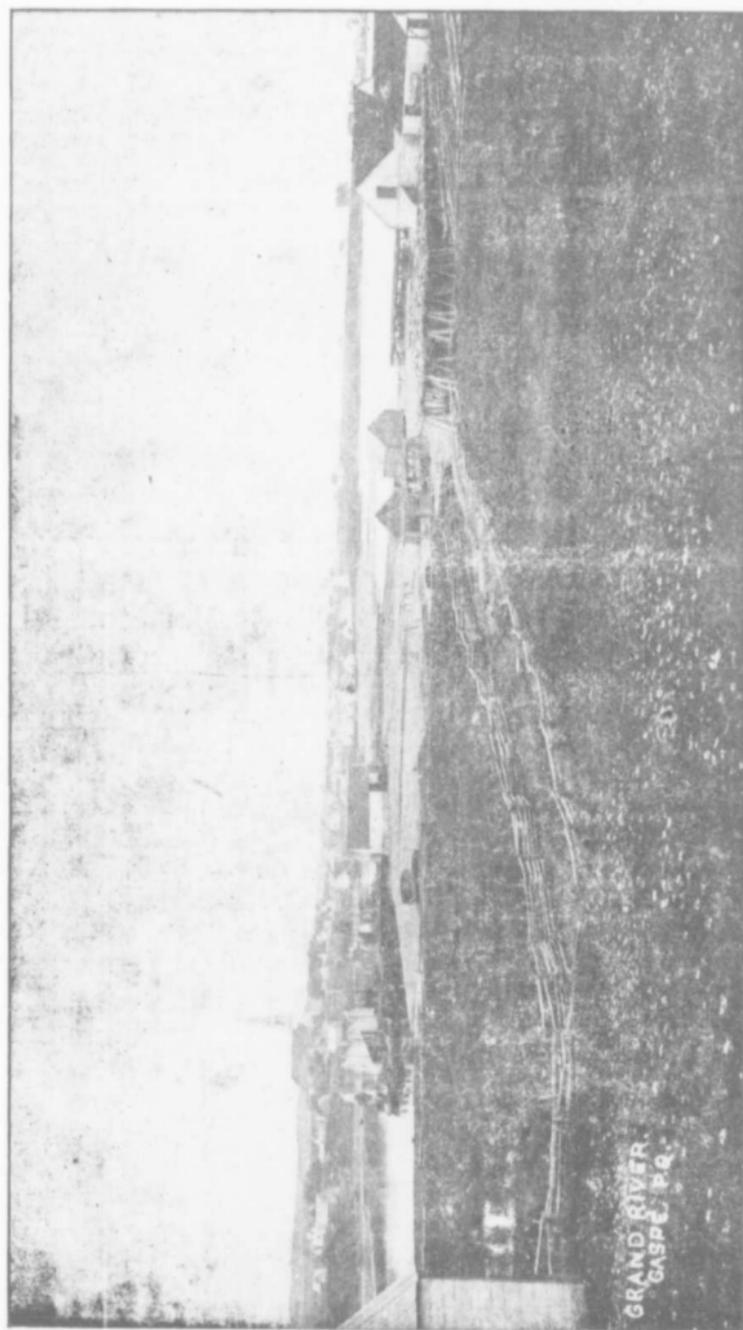
Le colon qui commence à ouvrir un lot, ferait bien de délimiter tout de suite sur son terrain les 15 acres qu'il doit défricher pour obtenir ses lettres patentes et de les sauvegarder ainsi de l'exploitation commerciale.

Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, Québec

Comme il a souvent été question du Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin, dans les pages qui précèdent, nous en dirons un mot de plus. Nous ferons observer que le cercle a l'appui bienveillant de l'Honorable Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries et de l'Honorable Ministre des Terres et Forêts. Les membres de ce Cercle travaillent gratuitement, ayant en vue uniquement l'agrandissement de notre province par la colonisation, ou mieux par la multiplication des centres agricoles.

Le Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin fut fondé le premier dimanche de mars, 1916, par un groupe de citoyens de la paroisse de Notre-Dame-du-Chemin, épris du désir d'aider d'une manière générale l'œuvre de la colonisation dans la province de Québec. Le premier président fut M. J. N. Gastonguay, ancien président des travaux de colonisation, et le principal promoteur de cette patriotique entreprise.

Dans un récent article sur la Colonisation, publié par l'excellent journal de Chicoutimi, le "Progrès du Saguenay", M. l'abbé J.-C. Tremblay, du Séminaire de Chicoutimi, dit avec beaucoup d'à-propos: "Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous, et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais groupons-nous en société, agissons la question après l'avoir bien étudiée apportons des faits, des chiffres; suscitons des entreprises, marchons, et l'on n'arrêtera pas le mouvement: au contraire, j'en suis convaincu,



Grande Rivière, comté de Gaspé

on sera tout heureux de suivre et de seconder l'œuvre de notre société, qui sera une puissante autorité, non financière, non politique, mais morale, jouissant de la confiance des deux parties : des autorités et des colons."

C'est précisément la pensée qui a inspiré les fondateurs du Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin : "aide-toi, et le ciel t'aidera"! Voilà bien un principe de colonisation que l'on oublie trop souvent. Les missionnaires colonisateurs d'autrefois l'avaient compris.

Au reste, le but que ses membres se proposent se trouve clairement exprimé dans les phrases qui suivent et que nous empruntons au cahier même des délibérations. Elles témoignent hautement de la noblesse des sentiments des fondateurs du Cercle de Colonisation de Notre-Dame-du-Chemin.

Voici ce que nous y lisons :

" Leur objectif principal sera d'aider le colon à franchir les heures les plus angoissantes de sa pénible carrière, en le dirigeant dans le choix et l'achat d'un lot de terre convenable, dans les moyens à prendre pour l'ouverture des chemins nécessaires, en lui fournissant des grains de semence, des instruments de culture, et aux familles trop pauvres quelques provisions et la lingerie la plus urgente.

" Sachant que c'est donner deux fois que de donner promptement, le souci des membres sera de rencontrer les besoins dès qu'ils seront connus, toujours, cependant, dans la mesure la plus judicieuse possible, de façon à ne pas faire perdre au colon la prévoyance individuelle et à ne pas nuire à l'initiative privée.

" Et le colon n'aura rien à rembourser, les membres du Cercle s'engageant à appliquer l'œuvre de Saint-Vincent de Paul à la colonisation.

" Pour l'achat des terres, la confection des chemins, la construction de la maison d'école dont il veut s'intéresser d'une manière particulière, le Cercle comptera sur le concours généreux et patriotique des Honorables ministres des Terres et Forêts, de la Colonisation des Mines et des Pêcheries, et de l'Honorable Secrétaire de la Province.

“ Pour les autres besoins, le Cercle escomptera ses faibles moyens et fera appel aux amis de la colonisation qu'il sait nombreux et bien disposés, et dont il espère un large encouragement.

“ Le Cercle s'attachera à retenir sur le sol de la Patrie les enfants qui y sont nés, et qui y ont vécu. Il protégera également tout colon sérieux, d'où qu'il vienne, qui fera preuve de bonne foi et d'aptitudes suffisantes.

“ Garder aux pays les enfants du sol et y ramener ceux qui n'en ont pas perdu le goût, c'est l'œuvre patriotique par excellence et le plus sûr moyen d'augmenter notre population de la manière la plus désirable. ”

Pour inaugurer son œuvre de précieux auxiliaire à la colonisation, le Cercle a d'abord fait choix d'une colonie naissante, Albertville, dans la partie nord du canton Mata-lik, comté de Matane. Il vient d'agrandir son champ d'action en prenant sous son patronage les sept paroisses que nous venons d'esquisser.

Le Cercle compte une soixantaine de membres actifs, et un grand nombre de membres honoraires qui tous manifestent le plus grand intérêt à l'œuvre du Cercle.

Les officiers actuels sont MM. J. N. Gastonguay, président ; G. N. Giroux, secrétaire, et M. Réal Côté, trésorier.

L'adresse du président et du secrétaire est 111, Côte de la Montagne, Québec.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

Ou s'adresser

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'Honorable Monsieur Honoré Mercier, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses Agent :

M. L. E. Carufel, Agent de Colonisation, 82 Saint-Antoine, Montréal.

M. Emile Marquette, Agent d'Immigration, 82 Saint-Antoine, Montréal.

M. J. N. Jutras, Agent de Rapatriement, 82 Saint-Antoine, Montréal.

M. J. N. Castonguay, Président du Cercle de Colonisation, Notre-Dame-du-Chemin, Québec, 111 Côte de la Montagne, Québec.—Téléphone : 3897.

